Ecole municipale de musique

Les missions de l'Ecole Municipale de Musique sont d'assurer une formation musicale permettant aux élèves d'accéder à une pratique musicale autonome, de favoriser l'écoute, d'ouvrir aux émotions.

La Structure générale des études musicales : Le Ministère de la Culture définit l'organisation des études musicales dans le Schéma d'Orientations Pédagogiques des Ecoles de musique.

A l'instar de l'Education Nationale, le cursus des études musicales est structuré en trois cycles. Le premier cycle peut être précédé d'une période d'éveil. La durée de chaque cycle est de 3 à 5 ans.

Les cycles sont définis par leurs objectifs. Ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisitions et de savoirs-faire.

La formation des musiciens est globale : elle comprend, nécessairement, une discipline dominante instrumentale ou vocale, une discipline de culture musicale générale et une pratique soutenue et diversifiée de la musique d'ensemble dès le début de l'apprentissage musical.

Coordonnées

4 Avenue Jules Michelet
95250
emm@ville-beauchamp.fr
01 34 18 33 58